

DYNAMIQUES SPATIALES ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DANS ET AUTOUR DES ZONES PROTÉGÉES DU NORD-CAMEROUN

Ndamè Joseph Pierre
Département de Géographie/Université de Ngaoundéré/Cameroun
ndamejoseph@yahoo.fr

&

Michel Naçib Meneault
Expert en éco-développement – Garoua/Cameroun

Résumé: Les zones protégées du Nord Cameroun constituent des espaces attractifs grâce à leurs exceptionnelles faune et flore. Leur surface d'emprise a été multipliée par trois depuis 1960, afin de répondre à la demande pressante du tourisme cynégétique. Et après avoir constitué pendant longtemps des destinations recherchées, nombre de ces espaces sont l'objet depuis une vingtaine d'années, de sollicitations et d'agressions diverses découlant de l'arrivée de centaines de migrants. Celle-ci a coïncidé avec la mise en place du programme de conservation du WWF, de la SNV, et du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun qui visait à réhabiliter les zones protégées, afin de faire respecter la réglementation restrictive qui les concerne. Mais à y voir de près, la priorité accordée à la faune sauvage a mis en danger les autres ressources et notamment la forêt dont l'exploitation anarchique et croissante menace gravement l'avenir de tout l'écosystème.

Mots-clés : Nord-Cameroun, zone protégée, migration, ressources naturelles, désertification.

Abstract: The protected zones of North Cameroon consist of attractive spaces due to their exceptional flora and fauna. Their surface area has been tripled since 1960 in response to the growing demand in hunting tourism. A careful examination of the management and conservation of the biodiversity put in place since 1990 by the public authorities within the context of intense local migrations and profound inquiries carried out among the different actors of local development enabled us to evaluate the impact of socio-economic transformations on the modes of exploitation of the resources. The interpretation of a series of photos and field inquiries have taught us that the priority given to wild fauna has endangered other resources such as forest whose uncontrolled and increasingly intense exploitation is seriously jeopardizing the future of the whole of the ecosystem.

Key-word: North-Cameroon, Protected zone, Migration, Natural resources, desertification.

Introduction

Avec sa position géographique allant du 2^e au 13^e degré de latitude nord, le Cameroun présente une telle diversité dans ses sols, son relief, son climat, son réseau hydrographique, sa végétation, qu'on a pu le qualifier d'Afrique en miniature. Cette extrême diversité d'écosystèmes se traduit par une flore, une faune terrestre et aquatique extrêmement diversifiées, et par le nombre de biotopes et niches écologiques. Toute la gamme des mammifères sauvages et d'avifaune allant de la forêt dense humide guinéenne et congolaise aux formations sahéliennes en passant par la forêt semi-décidue et les nombreuses formations de savane ouest africain est représentée, sans oublier les écosystèmes d'altitude et les mangroves océaniques. C'est compte tenu de ces riches potentialités, et conscient des problèmes de la conservation qu'ont été créés au Nord-Cameroun, quatre grands parcs nationaux dont trois pour la seule région du nord et 28 zones cynégétiques qui couvrent plus de 33.000 Km². La raison de leur existence dans une seule région biogéographique alors que le pays en compte plusieurs, résulte d'une part dans les facilités d'aménagement en zone soudanienne et sahélienne, et des très faibles densités de population à l'époque de leur création. La pression anthropique croissante née des troubles écologiques sévères que connaît la partie septentrionale du Cameroun et leurs conséquences directes à savoir, un déficit pluviométrique qui s'aggrave, un déboisement constant qui entraîne la disparition des ligneux, des migrations des populations vers des zones plus hospitalières, font de ces espaces aujourd'hui, des zones de non droit. Ces dynamiques semblent répondre à une demande sociale dont l'origine serait la persistance des inégalités foncières, la pauvreté et surtout une croissance démographique qui a atteint la saturation dans l'Extrême-Nord où règnent désormais malnutrition et famines occasionnelles.

Afin de sauvegarder ce qui peut encore l'être, le Cameroun, a mis en place depuis le début des années 1990, un vaste programme de coopération provinciale intitulé « Programme de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun (PCGBC) », avec une composante Savane pour le Nord-Cameroun. Ce projet avait pour finalité d'accompagner et de soutenir les dynamiques sociales et les formes de valorisation économiques susceptibles de contribuer à une gestion durable et à la conservation des ressources fauniques et floristiques des parcs nationaux et des zones d'intérêt cynégétique (PCGBC, 1997 : 11). Ce programme s'étendait sur une période allant de 1995 à 2003. Il sera complété dès 2003 par un volet intitulé « Efforts de conservation pour un développement durable » dont la finalité est de mettre en exergue les facteurs qui menacent les ressources biologiques.

Mais les évolutions des pratiques sur le terrain soulèvent en ce qui concerne les zones protégées de la province du Nord-Cameroun un certain nombre d'interrogations relatives aux tenants et aux aboutissants de cette nouvelle orientation de la politique de la conservation de la biodiversité. Car en privilégiant les aspects écologiques au détriment du socio-économique, ce projet qui fait la part belle aux intervenants extérieurs ne contribue-t-il pas à marginaliser davantage les populations locales du secteur de la biodiversité au moment où la communauté internationale y compris l'Unesco, sollicite de plus en plus leur collaboration? (Ndamè, 2007 : 147-164). Ensuite compte tenu des contre

performances économiques enregistrées par le secteur touristique depuis une vingtaine d'années, de la persistance de la pauvreté et des actes d'incivisme de toutes natures dont font l'objet ces zones protégées, n'assistons nous pas à une disparition programmée de ce patrimoine, et à un désengagement progressif de l'État de la sphère de la conservation au profit du secteur privé?

Cet article tente d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations. Dans un premier temps le contexte socio-économique dans lequel baignent les zones protégées sera examiné. En s'appuyant ensuite sur les initiatives prises par les pouvoirs publics camerounais depuis le début des années 1990 pour une gestion durable des zones protégées, nous essayerons d'analyser leurs impacts sur la politique globale de la conservation au Nord-Cameroun.

I – ÉTAPES CONTEMPORAINES DE MISE EN PLACE DES AIRES PROTÉGÉES

La première aire protégée de cette province/région date de l'administration française en 1916. Il s'agissait du domaine de chasse de Bouba-Ndjida connu depuis 1968 sous le nom de parc national de Bouba-Ndjida. Celui-ci sera à l'origine de la création de deux parcs nationaux supplémentaires (Faro et Bénoué), et de 28 Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) créées par décret entre 1969 et 2004, réservées essentiellement à la chasse sportive. Les aires protégées de la région de du Nord Cameroun s'étendent aujourd'hui sur plus de 3 millions d'hectares. Trois étapes essentielles ont marqué leur installation.

1) Pendant l'ère coloniale on assiste à la création dans cet espace quasiment vide d'hommes, mais riche en flore et faune, d'aires réservées à la grande chasse pour les chefs traditionnels (lamibé) et les autorités coloniales (1).

Tableau 1: Liste des parcs nationaux du Nord-Cameroun

Non	Date de création	Superficie (ha)	Aménagement
Waza	1968	170 000	Oui
Kala Maloue	1972	4 500	Oui
Mozogo - Gokoro	1968	1 400	Oui
Bénoué	1968	180 000	Oui
Bouba Ndjida	1968	220 000	Oui
Faro	1980	330 000	Aléatoire
Total		905 900	

2) Après la colonisation on assiste à la création des réserves qui deviennent par la suite des parcs nationaux en 1968 (Bénoué et Bouba Ndjida) qu'on va protéger en créant à leur périphérie en 1969, une quinzaine de ZIC d'une superficie moyenne de 100 000 ha/ZIC (2). Tous ces sites sont situés à des endroits qui étaient encore très faiblement peuplés il y'a une trentaine d'années.

Tableau 2: Création des zones d'intérêt cynégétique dans la Province du Nord

Date de création	Nombre de ZIC	Superficie totale ha	% occupé / à la province
1969	16	1 001 280	26
1972	10	1 046 616	42
1998	02	80 000	43
2004	01	70 000	45
Total en 2007	30	2 298 312	45

3) Par la suite et pour répondre à la demande pressante du tourisme cynégétique, l'État autorise la création trois ans plus tard en 1972, de 10 nouvelles ZIC non périphériques des parcs dans une optique qui consistait à générer des revenus à travers les taxes d'abattage (en moyenne 200 000 Fcfa par animal abattu). Ce dernier acte vient marquer un tournant décisif dans la gestion des zones protégées, marquée par le passage à une politique de conservation orientée non seulement vers la recherche des retombées économiques, mais également vers des acteurs bien ciblés en l'occurrence les ONG (3). Celles ci ont vite fait de convaincre les pouvoirs publics de mettre ces espaces hors de portée des dynamiques anthropiques locales. Cette gestion forestière basée sur la coercition et l'exclusion semblait en effet affirmer également sur le terrain, l'autorité de l'État central qui a perpétué pendant de longues années encore la méthode « sanctuariste » héritée de la période coloniale (Ibo, 2004).

Depuis une vingtaine d'années, le Nord-Cameroun est devenu une région de fortes concentrations de populations sur des espaces par endroits hostiles, et les rivalités autour des ressources disponibles (faune, terres, eau, pâturages, bois ...) pour couvrir les besoins essentiels ne font que s'accroître.

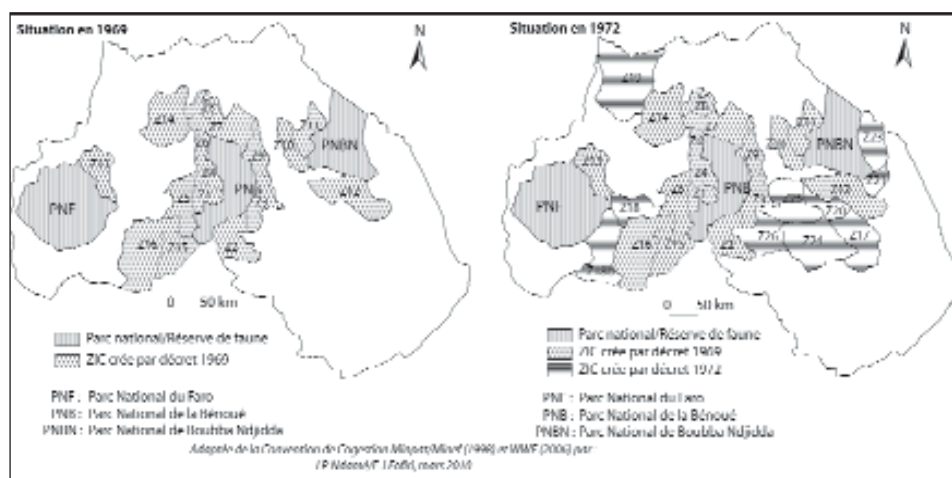


Fig. 1 : Évolution des espaces protégés dans la région du Nord (1969 – 1972)

Curieusement, l'État face à la pression anthropique croissante due à l'arrivée permanente de migrants en provenance de la région de l'Extrême-Nord surpeuplée, a d'abord tenté d'organiser cette migration dans le cadre de grands projets tels, NEB, SEB, etc., plus ou moins fondés sur l'idée que le développement de la coton-culture constituait une création globale de richesse..., sans tenir compte du fait que les terres du bassin de la Bénoué sont pauvres et très fragiles, dès lors qu'ils sont mis à nu par les cultures. Et que d'autre part, le mouvement migratoire allait lui échapper devenant totalement anarchique, provoquant de graves problèmes fonciers, socioculturels et écologiques, et sans prendre en compte de manière réaliste, le fondamental problème du besoin croissant de bois de feu de plus de 6% par an correspondant à l'accroissement similaire de la population.

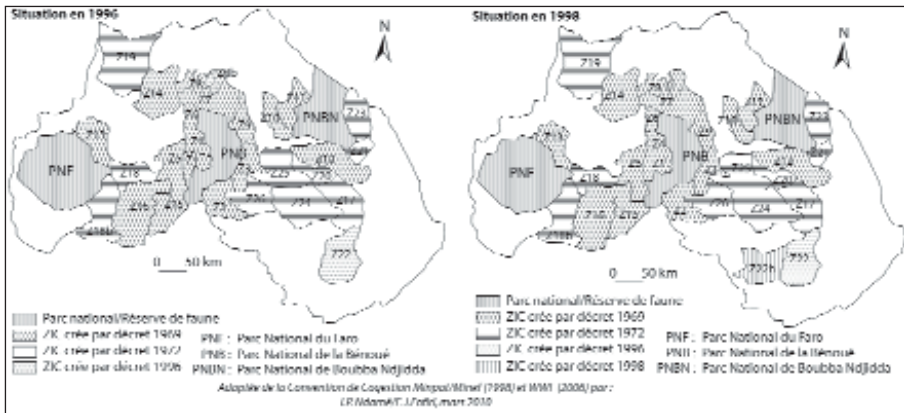


Fig. 2 : Evolution des espaces protégés dans la région du Nord (1996 – 1998)

Face à cette situation non maîtrisée, l'État, sous la pression constante des organismes multi et bilatéraux d'aide au développement et d'ONG internationales a agrandi son dispositif d'aires protégées en créant entre 1996 et 2004, trois nouvelles ZIC d'une superficie totale de 250 000 hectares hors de tout cadre de gestion globale durable des territoires de la région, et ce malgré la présence d'une structure étatique créée à cet effet, la Mission d'Études et d'Aménagement de la Vallée de la Benoué (MEAVSB devenue MEADEN (Mission d'Etudes et d'Aménagement pour le Développement du Nord). Les aires protégées couvrent aujourd'hui 52,17 % de la zone d'intervention du PCGBC, et 45% des 66 090 Km² de la région.

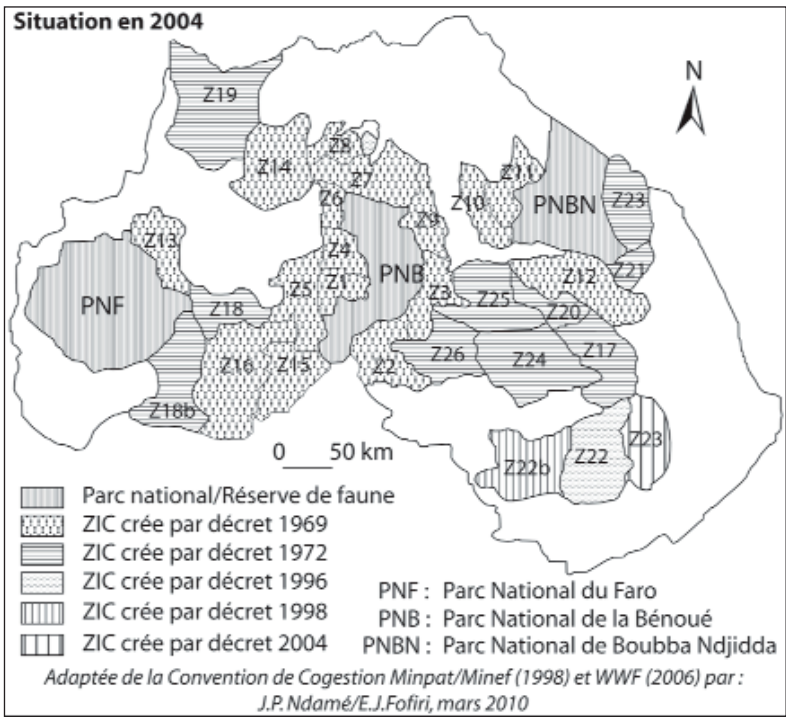


Fig. 3 : Les aires protégées dans la Région du Nord depuis 2004

II- CONSERVATION DE LA FAUNE : UNE PRIORITÉ PRINCIPALE POUR L'ÉTAT

Mais au-delà de l'importance des chiffres sur les aires protégées en termes d'hectares, les périodes comprises entre 1960 et 1990, ont vu la conservation de la nature se constituer en « secteurs » de la société avec des organisations professionnelles, ses enjeux, ses normes, ses domaines d'action spécifiques et surtout un outil particulier, l'aire naturelle protégée. Quoi qu'il en soit la forme garde néanmoins une constante fondamentale : la volonté de contrôler, voire, limiter l'action humaine dans l'aire considérée (Rodary et al. 2003). En fait il s'agit, dans l'esprit de la Convention de Londres de 1933 (4), relative à la conservation de la flore et de la faune à l'état naturel, d'interdire l'accès de ces espaces aux habitants d'origine et généralement à toute personne ne rentrant pas dans le cadre étroit d'une catégorie autorisée, notamment celle des détenteurs d'un permis de chasse en zones de savanes, des exploitants forestiers en zones de forêts pluviales.

Cette attitude offensive affichée par les pouvoirs publics peut laisser croire qu'au cours du XX^e siècle, la conservation de la faune était considérée comme seule véritable priorité, une forte pression étant exercée par de grands organismes multi et bilatéraux et grandes ONG. C'est ainsi que le MINEF publiait en 2003 « le secteur de l'environnement (chasse pêche sportive, tourisme de vision et exploitation de la forêt) a généré plus de 400 millions de Fcfa en recettes au trésor public pendant l'exercice 2001/2002 afin de justifier cet état de fait. Et pour aller plus loin le document ajoute que cette somme place le MINEF parmi les plus importantes sources de revenus de la région du nord pour l'État (4^e position) en tête de toutes les régions du pays en ce qui concerne les recettes provenant de l'exploitation de la faune (MINEF, 2001). Le satisfecit peut paraître étonnant lorsqu'on lit en page suivante du même document (p.61) à propos de l'exploitation du bois de chauffe, que « ... sa consommation annuelle – qui relève entièrement du secteur informel- est estimée à 3,5 millions de m³, représentant une valeur potentielle de 40 milliards de FCFA (5). Ceci nous amène à considérer que la conservation de l'habitat, faute d'avoir été intégré à un plan de gestion concertée dans la région n'a abouti qu'à un onéreux échec : Les aménagements conséquents et durables à l'intérieur des trois parcs nationaux restent virtuels (6).

Contrairement à d'autres régions d'Afrique disposant des ressources similaires, les bénéfices que le Nord-Cameroun a tirés jusqu'à présent de sa faune et de sa flore sont insignifiants. On est en droit de penser que pour l'État, la biodiversité fut plutôt exploitée comme une opportunité qui lui permettait d'inscrire la conservation au centre du développement durable de ses aires protégées et d'en tirer les dividendes sans réalisation d'un développement durable effectif au profit des populations locales. Cette initiative s'est avérée quelques années après, être plutôt un fantasme politique, eu égard de la forte croissance de la population (en moyenne 6 % par an) et des conditions écologiques particulières du milieu qui font de cette vaste région, une zone de dépendance alimentaire chronique dans laquelle le développement de l'agriculture n'avait jamais été envisagé comme une alternative possible à la chasse. Aujourd'hui, face à la pression démographique et à l'expansion des fronts pionniers agricoles de toute nature, au braconnage, et à la déforestation dans son domaine privé, l'État se voit contraint à la fin des années 1990, de réagir en mettant en place le P.C.G.B.C I et II (7). Il faut toutefois rappeler que si le premier de ces documents attire

l'attention sur les tensions sociales créées par les migrations dues au Projet NEB (Nord-Est Bénoué)(8), aucun des documents établis ensuite durant une douzaine d'années ne signale la déforestation comme une priorité, malgré les abus constatés ici et là.

III - UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE LOCAL PEU FAVORABLE À UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

L'économie locale au Nord-Cameroun a toujours été orientée vers l'autoconsommation des petits paysans (mil, sorgho, maïs, niébé, igname), la production et l'exportation du coton sous le contrôle de la Sodécoton, et vers l'approvisionnement en viande, poisson, et légumes des marchés urbains locaux. L'aménagement de l'espace rural quant à lui a résulté de l'entreprise publique et en l'occurrence l'État, qui s'est fixé pour objectif de valoriser la faune sauvage à travers des parcs nationaux et des zones de chasse sportive qui devaient faire de cette vaste région, une grande zone touristique. Et pendant de longues années, la survie des aires protégées sera suspendue à celle de la faune, seule pourvoyeuse des devises pour l'État (Ndamè, 2004 : 107-127).

La densité de la population en ces endroits a toujours été faible jusqu'à la fin des années 1980, malgré la pression démographique et le braconnage. Et tant que celle-ci restait inférieure à 10 habitants au Km², et stable, cela ne posait pas de problème. Mais dès lors que la population de la région double tous les 12 ans (tableau 3), il devient évident que toute stratégie de conservation n'intégrant pas en priorité la forte pression démographique qui sévit dans la région est vouée à un échec rapide. Les zones protégées du Nord-Cameroun se retrouvent sur des lieux historiquement déshérités. Les sols y sont extrêmement fragiles une fois mis à nu puis lessivés et érodés. Leur exploitation comme terres agricoles ne dépasserait pas dix ans, et dans certains cas moins de cinq. La prise en compte de ces éléments naturels par les pouvoirs publics a entraîné la mise en place d'un certain nombre de projets dont l'objectif principal visait le développement durable des zones protégées menacées.

Tableau 3 : Évolution de la population et des densités dans la province du Nord

/année	1976	1987	1996	2000	2015 (prévision)
Population	479158	833102	1 100 000	1 550 100	3 282 018
Densité	07	12	16	23	48

Source : Minpat, 2002, RGPH 1987 & projections

1) Une conception des projets en décalage avec les réalités du terrain

Les projets de conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux et les aires protégées s'inscrivent dans un vaste programme national de coopération régionale. Le premier date de 1995, et devait prendre fin en 2003. Il s'intitule « Programme de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun », avec trois composantes dont celle concernant les savanes du Nord Cameroun. L'objectif global est d'accompagner et de soutenir les dynamiques sociales et les formes de valorisation économiques susceptibles de contribuer à la gestion et à la conservation durable des ressources naturelles. Il s'agit aussi de tester auprès des communautés villageoises, un modèle de restauration et de gestion des

ressources naturelles, afin de lutter plus efficacement contre le braconnage. Parmi les objectifs spécifiques, il s'agit :

- d'assurer le maintien de la biodiversité à travers un réseau représentatif d'aires protégées au niveau national et local
- d'assurer l'accès des populations à la gestion des ressources fauniques et des aires protégées,
- d'améliorer la contribution de la faune et des aires protégées à l'économie nationale et locale,
- de mettre en place un cadre juridique et institutionnel garantissant une gestion cohérente et concertée
- Enfin, de mettre en place un mécanisme de financement durable pour la conservation de la faune et des aires protégées.

Ce projet N°I a bénéficié de l'appui financier et du développement et technique du FAC, du GEF (Global Environment Facility), de la DGCI (Direction Générale de la Coopération Internationale), de SNV, WWF et fut coordonné administrativement par le Ministère Camerounais de l'Environnement et des Forêts. Certains partenaires comme FAC, WWF, SNV, assuraient les deux fonctions. L'objectif principal affiché ici a une finalité écologique mais pas socio-économique. Si les objectifs et les moyens de ce projet semblent cohérents en valeur absolue, par contre en valeur relative compte tenu du contexte socio-économique, il en va autrement. Ce programme concernait 60.000 km² incluant le réseau de 31300 km² de zones protégées. La population de la zone d'intervention était de 300.000 personnes dans une région qui avoisine aujourd'hui les deux millions d'habitants.

Le deuxième volet de ce projet démarre en 2003 et porte pour nom, « Efforts de conservation pour un développement durable » (9). Il est établi par le Ministère de l'Environnement avec en partenariat entre autres, la Banque Mondiale, le Royal Botanic Garden, la Coopération Française, la Coopération Allemande, soit au total onze Organisations Gouvernementales. Pour ce qui est des aires protégées, il s'agit concrètement :

- 1) de « lutter contre l'installation anarchique des migrants qui coupent du bois et étendent les fronts pionniers »
- 2) de limiter la forte pression sur la faune,
- 3) de lutter contre la pression pastorale croissante,
- 4) de lutter contre la désertification menaçante.

Le document se fixe comme défi pour le futur, d'arriver à une situation de co-existence harmonieuse entre les différents intervenants. L'impression qui s'en dégage est que ce document n'intègre pas suffisamment les réalités et les contraintes du terrain. Pour un document qui implique autant d'intervenants, on est amené à se demander où se situent réellement les vrais enjeux de la gestion durable de cette biodiversité dont l'importance est décisive pour l'avenir de cette région écologiquement très fragile.

2) De « l'inutilité » des aires protégées ...

Les enquêtes menées sur le terrain depuis ces cinq dernières années montrent que l'exploitation des zones protégées ne génère annuellement que 1280 Fcfa/hectare (1,95 euro), ce qui paraît totalement insignifiant dans un

contexte de crise économique sévère. En même temps un hectare défriché et mis en culture produirait de 60 000 à 130 000 Fcfa (entre 91 et 198 Euros), soit 100 fois plus qu'une aire protégée, ce qui amène les uns et les autres à relancer le débat sur leur utilité (Meneault, 2005).

Compte tenu de la tension extrême qui entoure la gestion de ces espaces, la question essentielle qui se pose aujourd'hui sur le terrain au delà du braconnage, est celle de déterminer s'il sera possible à moyen terme de sauvegarder quelques aires protégées, lesquelles et comment ? Car malgré ces omissions fondamentales le PCGBC I a quand même poursuivi sa longue mise au point en incluant plusieurs refontes profondes. Et en fonction d'observations et impératifs des partenaires intéressés, on est parvenu à une version finançable de l'ensemble du projet pour un montant de 1,335 milliards Fcfa, (2,035 millions d'euros) dont 74% sur quatre ans, financés par le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

... à une éventuelle « co-existence » harmonieuse des différents acteurs

Quant au PCGBC II, il se fixe pour défi futur dans sa conclusion (pour la composante savanes), d'arriver à une situation de co-existence harmonieuse entre les différents intervenants sur le site d'intervention, combinée d'une croissance de la biodiversité biologique. Pour ce faire, l'élaboration d'un Schéma Directeur Sectoriel d'Aménagement initié par le projet devait être poursuivie dans le cadre du PSFE (Programme Sectoriel Forêts Environnement). Il s'agissait aussi :

- de finaliser l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des parcs nationaux du Faro et Boubandjida,
- de poursuivre le classement des ZIC et l'élaboration de leur plan de gestion,
- de poursuivre les initiatives d'implication de la population dans la gestion et la valorisation des ressources naturelles,
- de poursuivre les initiatives de regroupement en associations des guides de chasse professionnelle autour de chaque parc national ...

À la lecture de ce qui précède on est en droit de se demander si le défi futur annoncé ici répond à la problématique des « ressources biologiques gravement menacées par quatre facteurs ... » énoncés à la page 6 du document. Sûrement pas, d'autant plus qu'en comparant les deux textes (P.C.G.B.C I et II), il est difficile de réaliser qu'il s'agit du même programme, le dernier élément ne répondant à aucun des points exposés dans le premier. On est en droit de se demander si la gestion durable de ce patrimoine par les autorités n'est pas devenue une utopie qu'on essaie d'entretenir pour ne pas décevoir les bailleurs de fonds. La pression exercée par les populations sur le terrain est telle que les lois et règlements visant à protéger ce qui peut encore l'être sont battus en brèche par une population devenue incontrôlable.

3) Une reconquête difficile voire désespérée des zones protégées

Les zones protégées du nord Cameroun sont devenues des zones de non droit dans lesquelles seule la grande faune pourvoyeuse de devises pour l'État

grâce à la chasse sportive, suscite encore un intérêt. L'occupation anarchique des espaces ou la coupe désordonnée du bois de chauffe malgré les interdictions, sont traitées avec la plus grande indifférence de la part de ceux à qui ils s'adressent. À croire cette photo, l'occupation illégale du terrain ou l'abattage des arbres ne semble pas être un délit bien que cela soit clairement mentionné sur la plaque (Fig.4). Peut-on croire à une volonté délibérée de la part des occupants parfois manipulés, de nuire ou tout simplement à l'ignorance ou enfin à la démission des autorités en charge de la conservation ?

Le cas des défrichements sauvages constatés au nord de la ZIC n°8 dite du Mayo Mbay d'une superficie de 33 728 hectares illustre bien la crise que traversent les zones protégées (Fig.3).



Fig. 3: À gauche, une coupe illégale et abusive de bois qui progresse dangereusement dans l'aire protégée N°8. À droite, le butin est vendu juste à côté, le long de la voie par des populations migrantes en quête permanente d'espaces. Cliché : Méneault, 25 mars 2004, Garoubé

Il s'agit d'un village d'installation récente (2001), constitué de populations venues par vagues successives de l'extrême nord et qui ont construit des villages-rue qui s'étalent désormais sur plus de 2km. La population se compose essentiellement d'adultes et d'adolescents en âge de travailler. La forêt qui était préservée jusque là dans une position stratégique de protection du lac de lagdo contre son ensablement est en voie de disparition. La population de ce hameau est progressivement passée en quelques années, de 500 à plus de 1000 habitants alors que la surface défrichée passait aussi du simple au double, soit plus de 1000ha en 2005. Après l'installation des locaux collectifs et la construction d'une brasserie artisanale de bière de mil, toutes les conditions sont désormais remplies pour que la coupe s'accroisse. Ce genre d'installation sauvage des populations migrantes sont téléguidées soit par la Sodécoton qui veut étendre la suprématie de la culture du coton, ou par des individus mal intentionnés qui, sous l'égide de pseudo projets profitent de la naïveté des migrants en leur promettant des terres de cultures tant recherchées. Et livrées à elles mêmes, face à un milieu hostile, ces populations s'approprient sans aucune restriction et limite, les ressources naturelles qui les entourent au grand dam des agents de contrôle dont les moyens sont très limités ou des gérants des aires protégées qui ne peuvent que constater. Quand on pose la question de l'illégalité de l'occupation du site, la réponse est unanime « *ba toy hala* », où est le problème ? (en langue locale). La pression est telle que l'on est en droit de se demander quels sont les vrais enjeux de ce vaste patrimoine aujourd'hui compte tenu de la situation économique peu reluisante que le pays traverse.



Fig. 4 : Face à une population analphabète, le message des autorités a du mal à passer. Les abris tout en paille à l'origine se transforment progressivement en briques de terre alors que le panneau interdisant l'accès au dit site sert d'appui aux fagots de bois dont la coupe est formellement interdite. Cliché : Méneault, 25 mars 2004 à Garoubé.

IV- JEU ET ENJEUX AUTOUR DES ZONES PROTÉGÉES DU NORD-CAMEROUN

1) Une sous-exploitation avérée

Les aires protégées du nord souffrent de leur sous-exploitation malgré les discours optimistes. Les recettes qu'elles génèrent annuellement (450 millions de F.cfa, soit 800 mille Euros environ), sont très faibles par rapport aux 11 milliards F.cfa (soit près de 200 millions d'Euros environs) d'impôts et de taxes versés annuellement par la Sodecoton (10). Par ailleurs malgré la présence des experts et des conseillers en tout genre dont le pays dispose à grands frais, il n'affiche pas un bilan glorieux par rapport au potentiel connu. Car ne déclarer que 450 millions de F.cfa de recettes pour l'exploitation de 31.300 Km² de réserves (une superficie équivalente d'un pays comme la Belgique), paraît dérisoire. On sait pourtant qu'en Afrique de l'Est, 4 lions vivants et 4 troupeaux d'éléphants rapportent annuellement 1,3 milliard de F.cfa (1.981.000 Euros). Cette somme représente 3 fois plus que ce que rapporte tout le secteur « chasse sportive » au Cameroun et qui abat pour cela chaque année environ 500 animaux sauvages dont une dizaine de lions et une vingtaine d'éléphants.

Avec un tel différentiel, jamais il ne sera possible de convaincre des agriculteurs en manque de terres à cultiver, de respecter ces aires « vides » à leurs yeux. Et les pouvoirs publics accréditent eux-mêmes cette perception négative que les paysans ont des aires protégées dans la mesure où rien de concret n'a été entrepris sur les différents sites depuis des années pour démentir cela. On est amené à croire que la complexité des différents projets entrepris en fait leur valeur. Ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain déborde en fait largement le strict cadre de la protection de la biodiversité pour devenir l'objet d'enjeux sociaux, économiques, juridiques, et politiques difficiles à maîtriser...

2) Une politique de conservation de plus en plus inappropriée

Malgré le sérieux avec lequel ces différents projets ont été étudiés, trois raisons principales au moins nous amènent à considérer que la politique de

conservation de la biodiversité dans les aires protégées de la province du nord comporte de graves insuffisances pas visibles de l'extérieur mais à même de les mener progressivement vers leur disparition totale:

La dévaluation du franc CFA au début des années 1990, suivie par la suite de graves baisses des salaires a amputé les fonctionnaires d'au moins la moitié de leurs revenus en les acculant à vivre dans la misère et/ou à utiliser leur fonction comme une situation de rente à plein temps. Chaque fonctionnaire nommé à un poste de responsabilité s'attend à être muté dans un délai de 3 à 4 ans. Il passe ainsi l'essentiel d son temps à reconstituer des réseaux complexes qui lui permettront de profiter au maximum de la situation avant la prochaine mutation. Dans ces conditions, se préoccuper de l'avenir de misérables villageois ou chercher à conserver un prétendu « trésor environnemental » dont on ne conçoit ni la valeur ni l'intérêt est hors du domaine de l'exigence immédiate.

Pour la quasi totalité des familles, la simple rentrée scolaire constitue aujourd'hui un drame annuel. Avec les inévitables deuils fréquents dans les familles nombreuses sous médicalisées, les « responsables » à quelque niveau que ce soit, n'ont guère la liberté d'esprit pour s'intéresser à ce qui se passera dans deux ou trois ans, voire même plus, sauf si le projet présente une opportunité éventuelle de « retombées » substantielles. La lutte sans merci à laquelle se livrent « les responsables » aujourd'hui autour de la gestion des « grands projets » à gros budget en est une illustration.

3) De l'irresponsabilité des villageois

Les villageois quant à eux vivent au jour le jour avec un horizon restreint à leur champ de vision immédiat. Comment leur demander de renoncer à ce qui leur paraît comme un droit naturel, d'user d'un espace familial. Le développement du braconnage dans les aires protégées par les riverains qui tuent les animaux sans discernement est une des parfaites illustrations du climat de tension qui règne. Les éleveurs de bovins, compte tenu du type d'élevage qu'ils pratiquent, digèrent mal qu'on leur demande de modifier le parcours de leurs bêtes dans une savane dont ils pensent être les « propriétaires ». Comment leur interdire l'accès à la forêt et cela sans danger pour leurs cultures. Leur demander de s'engager sur des actions de plusieurs années, lesquelles leur échappent conceptuellement, n'est pas réaliste. Ces villageois sont illettrés en très grande majorité (en quasi totalité pour les femmes), il leur est très difficile de s'organiser en associations ou groupements fonctionnels, car s'ils font appel à des gens de l'extérieur, ils vont inexorablement se faire gruger, sauf miracle. Par ailleurs les associations qu'on a vu se créer à la suite de l'installation d'un projet ont souvent été constituées en majorité d'autochtones, quand elles ne sont pas tout simplement constituées des membres d'une seule famille (Goedefroit, 2002). Enfin les villageois vivent pour leur grand nombre, géographiquement enclavés, et sans moyens de communication ni de transport, ce qui voue à l'échec leurs éventuels efforts de développement.

Ce projet ne tient pas compte du doublement de la population en 12 ans seulement dans cette région soumise à une très forte immigration d'agriculteurs affamés en provenance pour la plupart de la Province de l'Extrême nord, ce qui suffit à le rendre obsolète avant même son démarrage (11). Une conséquence directe de cette pression anthropique incontrôlée étant la transformation de tout le

couvert arboré et arbustif en bois de chauffe potentiel, zones protégées et parcs nationaux inclus, d'où l'irréalisme de ce plan de conservation de la biodiversité.

4) L'exploitation du bois de chauffe: un problème sans réponse

Le bois de chauffe forme le premier combustible pour les populations rurales et urbaines de la région. On estime qu'au moins 70% des dépenses en combustibles proviennent du bois de chauffe. Mais une estimation plus réaliste situe cette consommation à 95 % pour la cuisine, si on y ajoute la consommation de bois nécessaire pour le fumage-séchage du poisson et à la fabrication de la bière locale (*bil-bil*). Le Ministère de l'Environnement et des Forêts estimait en 2002 la consommation annuelle à 3,5 millions de m³, ce qui représente une valeur potentielle de 40 milliards Fcfa soit plus de 60 millions d'Euros (12). La production se fait ouvertement et massivement dans une zone d'un rayon de près de 200 km au sud de Garoua, au cœur même des aires protégées.

Des experts estiment que d'ici vingt ans il n'y aura plus un arbre debout dans la région, d'autant plus qu'en même temps que la population croît, elle s'appauvrit. Les défrichements effectués pour installer des champs de coton sont, à cet égard, impressionnants et indicatifs de la valeur du coton par rapport aux ressources ligneuses (13). Comparée à la filière coton, celle du bois-énergie était un parent pauvre. Mais la dégradation continue des prix du coton tend à valoriser le bois de feu.



Fig 5 : L'exemple d'une forêt sérieusement menacée par la coupe sauvage de bois sur l'axe routier principal Ngaoundéré-Garoua à Dogba, au niveau du Parc National de la Bénoué à 165 km au sud de Garoua, Cliché : Ndamè, 19 mai 2008.

5) Une gestion traditionnelle peu restrictive des ressources naturelles...

La gestion «traditionnelle» des ressources naturelles dans de nombreux villages, a toujours été peu restrictive. L'accès aux ressources autres que la terre et la faune n'est que peu réglementé. Pour les villages riverains du Parc National de la Bénoué par exemple, les choses sont quelque peu différentes. La forêt ayant été classée en 1932, il y a plus de 70 ans, l'exclusion officielle des populations

riveraines de son exploitation agricole et forestière fait partie maintenant de la tradition. Bien que les villageois continuent à défricher des champs à l'intérieur de la forêt, ils savent qu'elle ne leur appartient pas.

Avant que le projet ne commence à s'intéresser très récemment à la filière bois-énergie, l'approvisionnement de la ville de Garoua en bois de chauffe était principalement l'affaire des transporteurs-charretiers de cette ville. De façon accessoire, certains ruraux pratiquaient le commerce de bois, notamment dans les villages situés au sud de Garoua. Mais pour la plupart d'entre eux l'exploitation du bois-énergie était une affaire simple, limitée surtout au bois mort et à la satisfaction des besoins domestiques. Bien qu'il y ait des différences entre les villages en ce qui concerne la gestion locale des ressources naturelles, les systèmes étaient assez semblables dans la plupart des cas.

Ce qui se passait par exemple entre *Gidjiba et Ganmba* à l'ouest du parc national de la Bénoué dans les années 1990, paraît représentatif de la manière dont s'organise le développement des filières, profitant de certaines facilités offertes par l'axe principal Garoua-Ngaoundéré. Le bois récolté en brousse, sans règle ni limitation, en général dans les parcelles en défriche, était conditionné en fagots de 4 à 5 morceaux vendus 50 frs CFA (7 centimes) au bord de la route à des voyageurs. Ce qui procurait aux femmes qui gèrent cette activité, des revenus non négligeables. En Août la production de bois connaissait un regain d'activité, car c'est la période à laquelle ceux dont les greniers sont vides ont besoin d'argent pour acheter des céréales (du mil surtout), à ceux qui ont encore des provisions. La pratique quotidienne, à l'époque, consistait en la délivrance d'autorisations « exceptionnelle » de transport de « bois mort de ramassage » délivrées pour la journée, à tel type de véhicule, pour une quantité non précisée. Cependant, il est évident qu'à Garoua, comme partout ailleurs au nord Cameroun, la majorité des bûcherons opèrent de façon illégale, sans permis de coupe, ou de manière à ne respecter que rarement les quantités et les délais spécifiés. Ces problèmes se sont toujours réglés sous forme de « transactions » qui alimentent une économie pudiquement qualifiée d'informelle. Le fait que le bois mort se trouvait dans des zones éloignées (parfois jusqu'à une vingtaine de kilomètres de la ville), et que les moyens de transport étaient limités aux charrettes, les exploitants de Garoua ne pouvant pas transporter plus d'un chargement par jour, cela limitait la coupe à des besoins essentiels.

6) ...qui a cédé la place à l'organisation de véritables abattages sauvages

Aujourd'hui, avec la forte augmentation de la population et la baisse constante du niveau de vie, la coupe et l'utilisation du bois de chauffe ne connaît plus aucune limite au nord Cameroun. Ce qui se passe depuis un an est impressionnant. On est passé de petits fagots de bois pesant entre 2 et 5 kg et vendus entre 500 et 1000frs cfa et clairsemés le long des voies à de véritables cargaisons avoisinant ou dépassant la tonne (Fig. 6). Ce qui témoigne que la coupe du bois est devenue une activité à part entière pour de nombreux paysans de migration récente qui ne disposent d'ailleurs d'aucune autorisation. Et de la coupe individuelle pour boucler les fins de mois difficiles on est passé à des coupes collectives pratiquées uniquement par les hommes. Ces paysans trouvent en cette nouvelle activité florissante une compensation aux déboires qu'ils connaissent ces dernières années avec la chute brutale des prix du coton. C'est d'ailleurs la culture du

coton qui fut à l'origine de leur migration vers le sud, et il est fort à parier que tant que la crise cotonnière persistera, les zones protégées ne connaîtront pas de répit.

Les habitants de nombreux hameaux situés le long des axes routiers se plaignent d'ailleurs de la raréfaction du bois mort aux alentours de leurs villages. Mais ils ne peuvent pas s'opposer à cette exploitation commerciale même dans les zones qui échappent à leur contrôle où ils sont les témoins d'une ponction de bois mort de plus en plus importante. Les villageois d'installation ancienne remarquent que leurs femmes sont obligées, pour cette raison, de ramasser le bois de chauffe à des endroits de plus en plus éloignés du village. Pour certains gros villages de migrants situés au nord ouest du parc de la Bénoué comme larki migrants ou boukna migrants, les villageois se déclarent incompetents pour « fermer » leurs terroirs, ou du moins, penser ne pas pouvoir profiter de leur exploitation, parce qu'ils sont toujours dépourvus des droits fonciers. La seule façon de gérer leurs terroirs serait de les transformer en zones « contrôlées », et donc d'ouvrir un marché rural (14).



Fig. 6 : Des « montagnes » de bois de chauffe coupées dans les zones protégées environnantes au niveau de Dogba, et en attente d'être chargées dans les camions pour la consommation urbaine. La vente au détail cède progressivement la place à une vente en gros qui accélère le déboisement. Cliché : Ndamè, 19 mai 2008.

Il demeure qu'aujourd'hui, sur une superficie totale de 6 779 800 ha, le tiers nord-est est déboisé sur 2 260 000 ha ce qui laisse encore boisé 65% de la région soit 4 519 000 ha. Cependant 46% du site sont des aires protégées situées dans la partie boisée soit 3 130 000 ha. En dehors des aires protégées, les surfaces encore debout sont de 1 389 000 ha environ (4 519 000 ha – 3 130 000 ha). Si nous tenons compte du fait que la consommation annuelle moyenne de bois de feu dans la région est actuellement estimée à 3,5 millions de stères/an, et que la productivité des savanes dans le bassin de la Bénoué est de 3 stères/an/ha (PCGBC, 2001), la production des ligneux utilisables comme bois de feu (15), concerne au mieux 50% des espèces ligneuses locales, essentiellement des bois durs. Cela ramène la productivité des savanes du bassin de la Bénoué en bois de feu à 1,5 stère/an/ha. Le phénomène nouveau est qu'à côté des piles de bois sec, la vente du charbon de bois jusque là peu visible, fait désormais partie du lot (Fig.7). Longtemps cantonné à côté des zones de pêche (Lagdo) où la demande est forte, sa vente sur un axe aussi fréquenté témoigne que l'extension de ce marché a largement dépassé les limites régionales pour atteindre les pays voisins

et le Tchad. A ce jour, aucune politique de remplacement des espèces dévastées n'a été envisagée, alors que le défrichement annuel s'élève à au moins 120 000 ha/an, soit 6% de hausse en moyenne par an, soit un doublement en 12,5 années.



Fig. 7 : La vente du charbon de bois dans des sacs de 25kg accompagne désormais celle du bois sec, ce qui témoigne que la demande se diversifie au point de mettre définitivement en péril la survie des zones protégées, Cliché : Ndamé, 19 mai 2008 à Sakjé.

Si l'on doit exploiter la forêt de la région sans la détruire, cette exploitation doit être rationnelle et ne pas entamer le capital ligneux. Elle devra aussi qu'elle tienne compte du doublement des besoins avant une quinzaine d'années, et qu'elle intègre les coûts de transport de plus en plus élevés à mesure que l'on s'éloigne dans les zones enclavées de part et d'autre de l'axe bitumé nord/sud (RN n°1) et vers le sud.

Les projets devraient chercher à accorder plus d'intérêt à la valorisation d'autres produits forestiers, d'autres filières tels que le beurre de karité, apiculture, bois de service, etc. Malheureusement les karités, abondants dans la région il y'a encore quelques années, sont aujourd'hui en voie de disparition suite aux coupes sauvages. L'apiculture est pratiquement inconnue puisque sa promotion par la SNV pendant les années 1980 a été très mal faite et est restée sans suite. Quant au bois de service, il est braconné par les villageois et vient désormais pour l'essentiel du sud. Cette situation devrait préoccuper les pouvoirs publics afin qu'ils aident les ruraux, qu'ils soient autochtones ou migrants, à maîtriser leurs terroirs et non seulement la filière commerciale. Ce besoin peut être détecté dans plusieurs endroits. Autrement dit, en moins de 15 à 20 ans, il n'y aura plus dans toute la région, un seul arbre utilisable pour faire cuire le repas quotidien des 3 millions d'habitants que comptera la région en 2015. Des solutions alternatives ont été cherchées et expérimentées (16) mais aucune n'a pu inverser la tendance pour plusieurs raisons :

Le gaz nécessite un investissement initial qui est hors de portée du grand nombre de familles. Ce produit est également inaccessible dans la majorité des villages trop enclavés, alors que les grandes villes sont elles mêmes l'objet

de notamment fréquentes ruptures d'approvisionnement. Cette situation ne peut que favoriser la coupe de bois de feu dont la consommation concerne aujourd'hui environ 80 % des foyers au nord Cameroun.

Les cuisinières solaires ne sont pas fonctionnelles jusqu'à présent, et les foyers améliorés permettent de diminuer la consommation de bois de feu mais dans des proportions trop faibles pour constituer une alternative.

Il reste que le projet 1 dans ses objectifs spécifiques a éludé cette question essentielle qui on le voit bien est de fond. Car la disparition des forêts entraîne inéluctablement celle de la faune, et à fortiori celle des plans d'aménagement, de la chasse, des guides de chasse et des aires protégées.

Conclusion

Parallèlement aux préoccupations accrues pour l'environnement et la diversité biologique, la demande de terres cultivables s'accroît de la part de populations en expansion. Et quelles que soient les réponses apportées au niveau des occupations sauvages des aires protégées, il est de plus en plus évident que compte tenu des conditions économiques difficiles vécues par les populations, l'avenir de ces espaces devra passer par une volonté politique des dirigeants. Elle seule peut permettre de déboucher sur des lois et des actes qui permettent de pérenniser l'accès et la participation des locaux à la gestion des ressources naturelles en périphérie des aires protégées et dans certains cas, à l'intérieur même de celles-ci. Il semble d'ailleurs qu'à l'heure actuelle, tous les spécialistes soient d'accord pour penser que seule une approche ouverte permettra d'éviter que les zones protégées ne deviennent définitivement la proie d'intérêts beaucoup plus forts et à la mode.

Autrement dit, aux objectifs de conservation doivent correspondre des objectifs clairs et précis de développement et de gestion effectivement durable. Car les responsables des zones protégées de la région ne doivent nourrir aucune illusion sur la gravité des problèmes qu'ils devront affronter au cours des prochaines années. Les enjeux de demain seront encore plus cruciaux que ceux d'aujourd'hui, si l'on tient compte des déséquilibres économiques qu'entraînent la mondialisation et l'épuisement programmé des ressources. Mais l'existence même de ces enjeux signifie que les zones protégées auront un rôle encore plus important pour assurer l'avenir prospère de l'humanité. Ceci ne peut se faire que dans le cadre d'un plan de gestion global qui concerne l'ensemble du nord Cameroun, et qui soit fondé sur une prioritaire opération d'agroforesterie de lutte anti-érosive et de production de bois de feu, mais qui intègre aussi dans les aires protégées, les itinéraires traditionnels des éléphants (17). Un plan de gestion qui ne peut réussir que s'il est conçu et réalisé en partant des concepts environnementaux des blocages et des motivations socio-économico-culturelles des populations présentes sur le terrain, et en intégrant le rôle des autorités traditionnelles, les seules présentes sur place en permanence et à vie. Mais cela nécessite en urgence, de réguler clairement le droit de location de la terre (droit traditionnel) et de le distinguer non moins clairement de la Zakat (18) : la paix civile en dépend. L'urgence est d'autant plus grande que toute activité d'agroforesterie impose un facteur « temps » nécessaire à la croissance des ligneux, mais incompris des paysans qui raisonnent en termes de cultures annuelles, donc avec un « avenir » limité à 12 mois maximum.

S'agissant d'une modification du rapport socio-psycho-culturel et économique des populations vis-à-vis des arbres, il s'agit de passer de « *j'ai besoin de bois, donc je coupe* » à « *j'ai besoin de bois donc je plante des arbres* ». D'où il s'en suit que seul un plan de gestion fondé sur les associations villageoises de démonstration voulues par leurs membres pour lutter contre l'érosion et créer une nouvelle ressource par la production commerciale du bois de feu (ou de charbon de bois, plus facilement transportable), aura une chance de réussite : c'est d'une nouvelle mentalité pour les villageois qu'il s'agit, mais aussi et d'abord pour les concepteurs, financeurs et exécutants des plans de gestion d'un développement durable, ce qui constitue en soi une véritable « révolution psychologique » des milieux concernés. Et c'est là la difficulté majeure de la lutte anti érosion et désertification, pourtant priorité parmi les priorités

En tout état de cause, prétendre vouloir assurer la conservation durable de la faune sans avoir d'abord assuré solidement la pérennité de son habitat relève du domaine du rêve, mais un rêve onéreux. Sauver et assurer la durabilité des écosystèmes de forêt claires très fragiles des savanes sahélo soudanaises, c'est éviter la « haïtisation » des savanes africaines et de leurs habitants : c'est là un objectif qui mériterait que l'on s'y implique en dépassant les petits intérêts personnels. Même si ce n'est pas toujours évident.

Notes bibliographiques

(1) C'est le cas notamment de la zone d'intérêt cynégétique n°10 dite de Rey Bouba et qui est la plus ancienne, il s'agit du domaine de chasse privé réservé au chef traditionnel de la localité et qui couvre 46 500 hectares (carte).

(2) Les parcs nationaux sont entourés par des ZIC. C'est-à-dire qu'autour d'un espace où la faune est totalement protégée, se trouvent des zones où cette faune est exploitée de façon contrôlée. Les zones d'intérêt cynégétique servant de glacis protecteur aux parcs nationaux et de pâturages complémentaires (en fonction de la saison) pour les buffles, girafes, éléphants, grandes antilopes, suivis de leurs prédateurs naturels (lions, panthères, hyènes, caracals, lycaons, etc.). L'avantage ici est que s'il y a surpopulation dans la zone protégée, les animaux migrent dans les zones limitrophes soumises à régulation.

(3) Les premières ONG à intervenir sur les aires protégées du nord Cameroun seront le FAC (Fonds d'Aide et de Coopération), le SNV (Service Néerlandais de Volontaires), et le WWF (Fonds Mondial pour la Nature).

(4) Cette Convention de Londres relative à la conservation de la flore et de la faune à l'état naturel, entrée en vigueur le 14 juillet 1936 à la suite de laquelle le gouvernement français publia le décret n° 472254 du 18 Novembre 1947, réglementant la chasse sur les territoires africains relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Elle portait en particulier sur : l'exercice du droit de chasse ; la nature des permis ; la licence de guide de chasse ; un chapitre important sur la protection de la faune et beaucoup d'autres chapitres et articles, ainsi que quatre annexes et la liste des animaux protégés d'une façon absolue.

(5) La production du bois de feu est une activité non durable qui se fait surtout dans une zone d'un rayon de 100 km au sud de Garoua (Njakoua, 2000 ? ». Elle relève entièrement du secteur informel et détruit irrémédiablement la ressource forestière. La mise en place de pépinières villageoises d'arbres fruitiers (variétés améliorées) et forestières (espèces d'agro-foresterie et pour le bois de chauffe et de construction est restée sans suivi et donc sans effet réel.

(6) D'ailleurs certaines espèces rares comme le rhinocéros noir (*Diceros bicornis*) ont totalement disparu entre 1990 et 2000, la girafe, la gazelle à front roux, le serval, le lycaon, le guéréza, le galago, le varan d'eau (entre autres sont en voie de disparition rapide).

(7) Les 2 documents étudiés ne constituent que des exemples parmi beaucoup d'autres dont les 9 répertoriés et échelonnés sur une quinzaine d'années dont sommairement:

- 1) 1992-Évaluation du programme de développement rural dans le bassin de la Bénoué.
- 2) 1999-Développement local et valorisation de la biodiversité au nord Cameroun.
- 3) 2000-Suivi des résolutions du sommet des chefs d'Etat d'Afrique centrale sur la conservation.
- 4) 2001-Plan d'aménagement et de gestion du parc de la Bénoué et sa zone périphérique horizon 2001-2005.
- 5) 2001-Programme national de formation en foresterie communautaire Mars-Sept 2001.
- 6) 2002-Séminaire régional de concertation entre Minef et Programme Sectoriel Forêt/Environnement à Garoua.
- 7) 2002-Réhabilitation des espaces agro-sylvo-pastoraux dans le Département de la Bénoué.
- 8) 2002-Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand nord Cameroun.
- 9) 2002-Programme de développement durable (P2D) de la province du nord, restitution à Garoua, 27/8/2003.

(8) Ces migrations sont soutenues par et pour le développement des cultures de coton et du maïs et partiellement, organisées par des organismes caritatifs basés à l'Extrême Nord. Il s'agissait pour l'État de soulager la province de l'Extrême Nord d'une population excédentaire régulièrement victime de la famine, de sauvegarder les revenus et les intérêts des actionnaires de la Société de Développement du Coton, premier contributeur de la province avec près de 13 Milliards versés chaque année au Trésor Public. Et de manière sournoise, les organisations confessionnelles en encourageant les migrations ont vu dans ce vaste mouvement de population, le moyen de renverser dans la province, le rapport entre musulmans et chrétiens au profit de chrétiens moins nombreux.

(9) Ce second volet concerne trois Ministères camerounais (Aménagement du Territoire, Environnement /Forêts et Tourisme), la MEADEN un organisme de gestion de la Région. Il est financé par l'Union Européenne et le F.F.E.M sur le travail de terrain d'ONG inexistantes de fait.

(10) Après l'abandon de l'arachide dans les années 1970, puis du riz dans les années 1990, le coton est devenu l'épine dorsale du développement au Nord-Cameroun à travers la SODECOTON (Société de Développement du Coton). État dans l'État pour certains observateurs, cette société agit en terrain conquis et milite à travers ses agissements sur le terrain, sur la diminution voire la disparition progressive des zones protégées au profit des champs de coton.

(11) Il est difficile de ne pas admirer le courage de ces migrants qui acceptent de quitter leurs villages en famille avec très peu d'informations sur le site d'accueil, en transportant juste quelques animaux domestiques (volaille, petits ruminants). La Sodécoton ne prend pas en charge le transport des bœufs.

(12) Ce pourcentage est certainement sous-évalué car le prix d'une bonbonne de gaz ayant presque doublé en 10 ans, c'est pratiquement 80 à 90 % de la population de la région qui a quotidiennement recours au bois ou à la rigueur au charbon de bois. Par ailleurs pour sécher 1 kg de poisson frais il faut 800 grammes de bois sec. Par ailleurs on ne coupe pas n'importe quoi, une dizaine d'arbres seulement permettent de bien fumer le poisson, et c'est à côté des cours d'eau qu'on les retrouve et à cet effet la Bénoué et le Faro sont très sollicités.

(13) L'implantation des villages migrants dans ou à la périphérie des aires protégées se fait avec un fort encadrement de la Sodécoton qui règne en grand maître dans tout le Nord-Cameroun. Après une campagne d'information dans un village cible, elle repère un site favorable à la culture du coton, qu'elle équipe. Le transfert des populations se fait ensuite par petits groupes et peut même s'étaler sur plusieurs années. C'est la Sodécoton qui délivre de la nourriture (en général les

vivres PAM) en attendant la première récolte.

(14) Pour les étrangers communément appelés migrants, l'accès aux terres communes des villages environnants les zones protégées, est accordé par le chef du village et ses conseillers. La terre accordée aux étrangers l'est toujours à titre de prêt alors que pour les autochtones, l'accès à la terre semble très libre: les villageois cultivent un champ pour quelques années et, ensuite, défrichent une ancienne jachère. On n'en demande la permission à personne: les anciennes jachères étant considérées comme des biens communs du village, ne sont pas soumises au contrôle du chef de village pour ce qui concerne leur exploitation agricole par les autochtones.

(15) À cause de leur combustion lente, avec beaucoup de chaleur, pas de fumée, pas d'odeurs.

(16) Dans la région du nord, il existe sous la coordination de la MEADEN, en participation avec la Ministère de l'Environnement, le CEDC, l'ONG « CAE, et une ONG internationale spécialisée dans la lutte contre la désertification et la déforestation, le Projet carrefour sud axé sur la pérennisation du lac de Lagdo et de son environnement par le développement intégré des populations concernées. Citons aussi le projet « Anacardium » de Djalingo dans le bassin de la Bénoué.

(17) Si l'on veut conserver ce capital faunique.

(18) Droit musulman, et qui ne peut concerner que les seuls musulmans.

Références bibliographiques

- 1) Aubertin C., Vivien F.-D., 1998, *Les enjeux de la biodiversité*, Paris, Economica (coll. Poche Environnement).
- 2) Beauvilain A., 1981, « Un espace de migrations frontalières importantes, le Nord Cameroun », in *Cahiers géographiques de Rouen*, Vol. 15, pp. 35-46.
- 3) Goedefroit S., 2002, « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature: Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar », in M.C.Cormier-Salem et al (éd.), *Patrimonialiser la nature locale, Dynamiques locales, enjeux internationaux*, pp.125-166.
- 4) Ibo J., 2005, « Les nouvelles orientations de la gestion du patrimoine naturel en Côte d'Ivoire », in Cormier-Salem et al (éd.), *Patrimoines naturels du sud, Territoires identités et stratégies locales*, IRD série séminaires et colloques, Paris, pp. 70-96.
- 5) Meneault M., N., 2005, *Projet de conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux et les zones protégées les entourant*, Inédit, 23 pages.
- 6) Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), 2001, *Plan d'Aménagement et de gestion du parc national de la Bénoué et de sa zone périphérique (2001-2005, quatrième draft*, mai, 2001, 72 pages
- 7) Ministère du Tourisme et al, 1991, Benoué (Cameroun), *Étude préalable à un projet d'aménagement du parc national et de sa zone périphérique*, 96 pages.
- 8) MINEPAT, 2003, « Conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux du Faro et de Bouba Ndjida et leurs zones rattachées » (Draft).
- 9) Ndamè J.P, 2004, « Les aires protégées dans la province du Nord (Cameroun) ; Acteurs et Politiques d'intervention », in B. Amadou, J. Boutrais, A. Luxereau & S. Sow (éds), *Patrimoines naturels et territoires sabélo-soudaniens ; résultats et perspectives de recherches*, Niamey, IRD-Université de

- 10) Niamey, Numéro hors-série, des Annales de l'Université Abdou Moumouni pp. 107-127.
- 11) Ndamè J. P. 2007, « L'aménagement difficile des zones protégées au nord Cameroun », in *Revue Autrepant (IRD / Armand Colin)*, Volume. 42, p p.147-164.
- 12) Ndamè J.P., « Population humaine et zones protégées dans la province du Nord (Cameroun), in Tchotsoua M., (éd.), « Enjeux et opportunités de la Géographie pour un développement durable de l'Afrique », Yaoundé, CLE, pp. 115-134.
- 13) Njankoua Wandji, 2000, Perspectives et contributions économiques de la flore et de la faune sauvages au développement local dans la Province du Nord Cameroun.
- 14) Rodary E., Castellanet C., et al, 2003, *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?* GRET, Paris, Karthala.